

**REPUBLIQUE DU
CAMEROUN**
Paix – travail – Patrie



**REPUBLIC OF
CAMEROON**
Peace – Work - Fatherland

**MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DE LA PLANIFICATION ET DE L'AMÉNAGEMENT DU
TERRITOIRE**

**PROGRAMME ECONOMIQUE D'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE
POUR LA PROMOTION DES ENTREPRISES DE MOYENNES ET
GRANDE IMPORTANCE DANS LE SECTEUR RURAL AU
CAMEROUN**

MODE OPÉRATOIRE DU PROGRAMME AGROPOLES

1. L'objectif du programme agropoles est de promouvoir l'agriculture de seconde génération, c'est-à-dire des exploitations modernes de production, de transformation et de commercialisation des productions végétales, animales, halieutiques et forestières.
2. Pour l'État, cette approche représente la principale voie à suivre pour inverser l'accroissement du gap entre la production et la demande des productions rurales au Cameroun, et permettre

d'assurer la sécurité alimentaire, approvisionner les industries et alimenter les exportations.

3. L'État entend appuyer celle des exploitations sus-évoquées qui utilisent des pratiques modernes compétitives, et qui ont démontré leur viabilité (analyse des comptes d'exploitations des trois dernières années). Certaines de ces exploitations viables envisagent également de s'étendre et devront prouver leur viabilité une fois agrandies.
4. Les appuis de l'Etat portent sur les infrastructures sociocommunautaires (100% de financement par l'État), et les investissements directs d'accroissement des capacités des entreprises (30 à 35% de l'investissement).
5. En contrepartie, l'Etat sollicitera de l'entreprise moderne, un encadrement de la production, de la transformation et de la commercialisation des petits entrepreneurs riverains. L'entreprise moderne de grande ou moyenne importance servira également d'interface entre le projet et toutes les autres parties permanentes.
6. Les documents de projets sont transmis au programme par les ministères sectoriels (Agriculture, Élevage, Industrie, etc.) une descente sur le terrain est organisée à l'effet de conforter la situation de référence annoncée en guise d'état des lieux.
7. Les documents de projets (ou demandes d'appuis a l'expansion) reçus au niveau du Programme sont transmis à la validation par son unité de pilotage. Une fois validés, les coûts unitaires des prestations services devront encore être attestés par des prix pratiqués au moment de la prestation, c'est-à-dire tout taxe comprises.

8. Au niveau du Programme, les financements envisagés pour la mise en œuvre de l'agropole seront exclusivement de deux formes, à savoir : le financement de l'État et le financement du promoteur du projet.
9. Le financement de l'État est débloqué une fois que les assurances sont données sur l'effectivité du service rendu par le prestataire (livraison de bâtiments, d'engrais, d'engins, etc.) ou qu'il est démontré que seule la contribution de l'État reste attendue pour que la prestation de service soit effective.
10. Le financement de l'État est viré dans le compte de chaque prestataire lorsqu'il ne s'agira pas d'apports en nature.
11. Le financement du promoteur pourra revêtir plusieurs formes combinées ou distinctes:
 - Les fonds propres,
 - Les appuis des partenaires,
 - Les crédits auprès des établissements agréés.
12. Lorsque la contrepartie sera rassurée par ses fonds propres, l'intéressé voudra bien assurer la liaison entre le prestataire et l'État pour la centralisation des titres de paiement.
13. Lorsque la contrepartie proviendra d'un partenaire, le promoteur devra se soumettre aux conditionnalités du partenaire pour obtenir ses financements, sous réserve d'en informer l'État sur les incidences éventuelles quant au montage technique et financier du projet.
14. Le promoteur pourrait se servir du Cahier de Charges pour solliciter le concours des établissements de crédit, afin d'apporter ou de compléter son financement. Il devra alors se soumettre aux

conditionnalités de l'établissement concerné en matière de crédit (analyse de la capacité de remboursement).

15. La mise en œuvre du projet ne pourra être effective que si l'ensemble du financement est bouclé.



UNITE DE COORDINATION DU PROGRAMME AGROPOLES

Sise derrière la BICEC Omnisports. Tél : 222 218 367

Email : contact@programme-agropoles.cm

Agropole
PROGRAMME